



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

6 août

En 1686, à la demande de l'évêque d'Agen, Mgr Jules Mascaron, Mère Mathurine Guérin et les trois Sœurs officières avec l'accord de Monsieur Edme Jolly, signent en présence des notaires du Châtelet de Paris, le contrat d'établissement de 3 Sœurs à l'hôpital d'Agen. L'évêque souhaite que tout soit fait "à la gloire de Dieu". (C)

En 1815, à Paris, rue du Bac où les Filles de la Charité, ont, depuis le 28 juin, commencé à installer leur Maison-Mère, a lieu la bénédiction de la chapelle. Elle n'a pas la physionomie qu'elle a prise aujourd'hui. La chapelle primitive n'avait qu'une nef. Les colonnes actuelles indiquent ses limites dans le sens de la largeur. Le maître-autel, qui est aujourd'hui l'autel latéral dédié à saint Vincent, était placé au milieu du chœur, à peu près sur la ligne qui joint l'autel de la «Vierge puissante» à la porte de la sacristie. Le sanctuaire avait son mur du fond légèrement cintré, mais pas de coupole. C'est cette chapelle, bénite aujourd'hui, qui deviendra le lieu des apparitions de Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse : les transformations, en effet, n'ont commencé qu'en 1849. Il est à remarquer que dans l'ancienne chapelle les novices n'avaient pas de bancs : le dimanche, seulement on disposait des banquettes.

La journée de la bénédiction fut marquée par une conférence que M. Hanon, vicaire général, fit aux Sœurs sur la Dédicace¹.

En 1851, au Berceau de Saint Vincent de Paul, en présence, d'une part, du T.H.P. Etienne, de M. Aladel, assistant, de M. Bourdarie, visiteur d'Aquitaine, de M. Truquet, supérieur de Notre-Dame-du-Pouy, et ordonnateur de la fête ; et, d'autre part, en présence de M. Jaubert, préfet des Landes, M. Montaubin, sous-préfet de Dax, M. Soubiran, maire de Mont-de-Marsan, et de beaucoup d'autres notabilités, d'un beau groupe de Lazaristes et de Filles de la Charité, et devant une foule de plus de cinq mille personnes, Mgr François Lannélue, évêque d'Aire, pose la première pierre de la chapelle qui doit être le monument de la reconnaissance dacquoise et même nationale à notre bienheureux Père. Après la messe qu'il a célébrée sur un autel placé dans le creux du chêne de saint Vincent, Mgr Lannélue a adressé quelques mots vibrants à l'assistance, puis dans cette première pierre qui fera bloc avec les fondements du pilier nord soutenant la coupole, il a scellé divers objets : une relique de saint Vincent, son mandement du 19 juillet 1850 par lequel il a annoncé le projet d'érection d'un monument au lieu de la naissance du saint des Landes, une plaque en plomb portant les noms des membres des trois commissions instituées pour cette œuvre et des monnaies au millésime de 1851. La cérémonie s'est achevée par un fort beau discours de M. Etienne, et... une quête qui a rapporté 1.300 francs².

En 1931, à Paris, sous la présidence du T.H.P. Verdier, les cent douze membres de la XXIX, Assemblée générale achèvent leurs travaux qui ont surtout porté sur la révision des Constitutions³.

1) Parrang, in *Petites Annales*, 1903, pp. 364-370 : *Annales*, t. 74, pp. 581-600.

2) *Annales*, t. 52, pp. 59-97.

3) *Annales*, t. 96, p. 729, et t. 97, p. 16.

